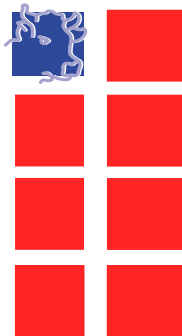


Autopsie

13/12/04 AUP3710

Aide au diagnostic

page 1/2



Dans les cas des mortalités inexplicables

objet

cible

protocole

Remboursement

Pièces justificatives

Autopsie d'un animal mort

objet

cible

protocole

Remboursement

Pièces justificatives

Elevage dans lequel sévit une pathologie non identifiée

objet

cible

protocole

Remboursement

Pièces justificatives

Autopsie prise en charge à partir de la troisième mortalité survenue dans des conditions identiques aux deux précédentes au cours d'une saison de production.

objet

cible

protocole

remboursement

Pièces justificatives

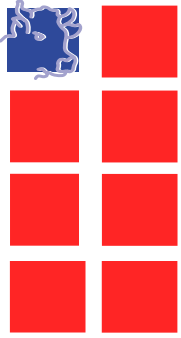
- Prise en charge frais d'autopsie au Laboratoire : autopsie du cadavre, examens parasitologiques, bactériologiques et virologiques (à la condition que l'état de conservation du cadavre permette d'instituer ces recherches dans des conditions acceptables).

- Des recherches particulières peuvent être prises en charge après accord du GDS, notamment à la demande du vétérinaire traitant.



Aide au diagnostic

rédacteur(s): R. Vermesse



Autopsie Dans les cas de mortalités inexplicées



objet

cible

protocole

Rembourse

**pièces
justificatives**

- Fiche de commémoratif renseignée par vétérinaire traitant et/ou le laboratoire
- 2 bons d'équarrissage pour enlèvement d'animaux datant de moins de 12 mois

Aide au diagnostic

Toute demande d'aménagement de ce protocole doit faire l'objet d'un accord préalable de la part du GDS.